

**Répartition des membres des collectivités au sein du Conseil d'administration de la
SPL avant l'entrée de la commune Les Portes du Coglais au capital de la SPL**

Actionnaires	Nombre d'actions	Participation en capital (€)	Participation au capital	Nombre de sièges théoriques en vertu du CGCT	Répartition des sièges au CA en accord avec le CGCT art L. 1524-5
Département d'Ille-et-Vilaine	20 000	200 000 €	88,9 %	15,1	10
Bretagne Porte de Loire Communauté	500	5 000 €	2,2 %	0,4	1
Communauté de Communes de St Méen Montauban	500	5 000 €	2,2 %	0,4	1
Couesnon Marches de Bretagne	500	5 000 €	2,2 %	0,4	1
Commune de Boisgervilly	250	2 500 €	1,1 %	0,2	1
Commune de Pleurtuit	250	2 500 €	1,1 %	0,2	1
Commune de Dinard	250	2 500 €	1,1 %	0,2	1
Commune de Louvigné du Désert	250	2 500 €	1,1 %	0,2	1



Les Portes du Coglais, le 15 septembre 2021

Monsieur Jean-Luc CHENUT
Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
Conseil Départemental
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX



Objet : Demande d'entrée au Capital de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Notre collectivité, envisage de réaliser des projets sur son territoire, cependant elle n'a pas les moyens techniques et humains d'y parvenir. Nous souhaiterions les confier à la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

Pour ce faire, la **Commune des Portes du Coglais** désire intégrer l'actionnariat de la SPL. Aussi, en votre qualité d'actionnaire majoritaire de la SPL, nous vous remercions de bien vouloir faire part de notre demande à votre Assemblée.

Si notre requête reçoit une réponse favorable, vous voudrez bien nous indiquer la procédure à suivre.

Pour votre parfaite information, nous avons transmis, ce jour, une correspondance à Monsieur MARQUET, Président de la SPL, dont vous trouverez ci-joint copie.

Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Aymard de GOUVION SAINT CYR
Maire des Portes du Coglais



P.J. Copie du courrier adressé à M. CHENUT Président du Département



Les Portes du Coglais, le 15 septembre 2021

Monsieur Bernard MARQUET
Président de la SPL de Construction
Publique d'Ille-et-Vilaine
Immeuble le Pentagone 1
6 rue de Belle Ile
CS 96839
35768 SAINT-GREGOIRE



Objet : Entrée au Capital de la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Président,

Notre collectivité, envisage de réaliser des projets sur son territoire, cependant elle n'a pas les moyens humains et techniques d'y parvenir. Nous souhaiterions les confier à la SPL de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine.

Pour ce faire, **la Commune des Portes du Coglais** désire intégrer l'actionariat de la SPL. Aussi, je vous remercie de bien vouloir soumettre notre demande à votre conseil d'administration et de nous indiquer la procédure à suivre.

Pour votre parfaite information, nous avons transmis une correspondance, ce jour, à Monsieur CHENUT, Président du Département en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la SPL dont vous trouverez ci-joint copie.

Dans l'attente de vous lire, et restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Aymard de GOUVION SAINT CYR
Maire des Portes du Coglais



P.J. : Copie du courrier adressé à M. MARQUET- Président de la SPL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ
COMMUNE DE LES PORTES DU COGLAIS

L'an deux mille vingt et un, le quatorze octobre, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du huit octobre deux mille vingt et un avec affichage à la porte de la Mairie s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres :

1. En exercice : 23
2. Présents : 16
3. Votants : 22

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEBAULT Mélanie	R	LECÈNE Yoann	R
HAMEL Constant	R	LERAY Christine	P
LEMONNIER Tiphaine	R	BOIROUX Céline	P
PETIT Jean-Marc	E	HARDY Laure	P
SALOT Véronique	P	DUMONT Alison	P
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	R	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	R	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	P	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
BRARD Hervé	DESLOGES Jean	Ensemble de la séance
MONTEBAULT Mélanie	LERAY Christine	Ensemble de la séance
LEMONNIER Tiphaine	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
DUBOIS Catherine	SALOT Véronique	Ensemble de la séance
HAMEL Constant	MALLE Thierry	Ensemble de la séance
LECÈNE Yoann	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Laure Hardy a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°21.10.95

Entrée au capital de la SPL de Construction Publique Locale d'Ille et Vilaine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'intérêt de mettre en œuvre un nouveau lotissement.

Dans ce contexte une convention de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE société publique locale, nouvelle catégorie de sociétés créée par la loi M 2010-559 du 28 mai 2010, dont les actionnaires sont exclusivement publics.

Monsieur le Maire présente la Société Publique Locale à laquelle la collectivité des Portes du Coglais entrera au capital

Objet social : La société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : Le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, et la construction.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Siège social : Hôtel du Département, 1 Avenue de la Préfecture, 35042 RENNES CEDEX

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Capital social : Actuellement cette société est dotée d'un capital de 225 000 €, correspondant à la valeur nominale de 22 500 actions de 10 € chacune, toutes de numéraire se répartissant ainsi :

- Le Département d'Ille et Vilaine détenant 20 000 actions à concurrence de 200 000 €.
- La Communauté de communes de Bretagne Porte de Loire Communauté détenant 500 actions à concurrence de 5000€ . La communauté de communes de St Méen-Montauban détenant 500 actions à concurrence de 5 000 €.
- La Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne détenant 500 actions à concurrence de 5.000 €.
- La Commune de Louvigné du Désert détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
- La Commune de Pleurtuit détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
- La Commune de Boisgervilly détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.
- La commune de Dinard détenant 250 actions à concurrence de 2.500 €.

Au vu de ces informations,

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDENT** l'entrée des Portes du Coglais au capital de la SPL Construction Publique d'Ille et-Vilaine.
- **AUTORISENT** l'acquisition auprès du Département d'Ille et Vilaine, vendeur, de 250 actions à 10 € soit un montant de 2.500 €.

- **PROCEDENT à la désignation d'un membre comme représentant au sein du Conseil d'administration, de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de cette société.**

Le résultat du vote, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention), est le suivant :

Monsieur Aymar de Gouvion St Cyr

- **DONNENT tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,

Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR